

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Louise Baril, greffière adjointe par intérim, que :

1. **Le 8 août 2011, à 19 h 30**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, le comité de démolition étudiera deux (2) demandes pour l'obtention de permis de démolition visant les immeubles situés au 40, avenue du Bras d'Or et au 101, avenue de Windward Crescent à Pointe-Claire;
2. Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ces permis de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée auprès de la soussignée.

Donné à Pointe-Claire, ce 27<sup>e</sup> jour juillet 2011.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

APPLICATIONS FOR DEMOLITION PERMITS

Notice is hereby given by the undersigned, Louise Baril, Interim Assistant City Clerk that:

1. **On August 8, 2011 at 7:30 p.m.**, in the Council Chamber of Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire, the Demolition Committee shall review two (2) applications for demolition permits with regards to the immovables located at 40 du Bras d'Or Avenue and 101 de Windward Avenue in Pointe-Claire;
2. Every person wishing to oppose the granting of a demolition permit must, within 10 days of publication of the present public notice make his objections known in writing to the undersigned, giving the reasons for his objections.

Dated at Pointe-Claire, July 27, 2011.

Louise Baril  
Greffière adjointe par intérim / Interim Assistant City Clerk